

Les voitures polluent plus à une vitesse moyenne de 30 km/h qu'à 50 km/h, selon une étude

Par Laetitia Lienhard

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure



La vitesse moyenne la moins polluante est de 70km/h. Crédit : AFP

Cette conclusion pour les trajets urbains est cependant remise en question par certains experts du secteur.

Voilà qui devrait intéresser les automobilistes parisiens notamment. L'établissement public Cerema, placé sous la tutelle du ministre de la Transition écologique et solidaire, met en avant, dans son rapport, que les voitures polluent plus à 30 qu'à 50 km/h en vitesse moyenne. « *Pour les véhicules légers comme pour les poids-lourds, les émissions sont importantes à très faible vitesse (jusqu'à 30 km/h environ)* », met en avant le rapport. Une première étude publiée en 2009 arrivait déjà à cette conclusion.

D'après les données publiées par l'institut Cerema, un véhicule particulier allant à une vitesse moyenne de 30 km/h émet 18,9% de plus d'émissions de dioxyde de carbone que s'il avançait à 50 km/h. A 50km/h, une voiture émet en effet 164,7 grammes de CO2 alors qu'elle en émet 195,9 à 30km/h.

La vitesse moyenne la moins polluante est de 70km/h pour les émissions de particules fines, d'oxydes d'azote et de dioxyde de carbone, explique Cerema. En effet, les émissions à l'échappement du transport routier proviennent de la combustion du carburant, processus qui produit principalement du dioxyde de carbone mais aussi des particules fines (PM) ou encore des oxydes d'azote.

Le niveau de ces émissions reste relativement stable entre 50km/h et 90km/h. En revanche, il est particulièrement élevé autour de 10 km/h. « *Les situations de congestion du trafic routier sont très pénalisantes du point de vue de la qualité de l'air* », conclut l'étude du Cerema.

Émissions de CO2 d'un véhicule particulier en fonction de la vitesse *Crédit : Rapport du Cerema, établissement public placé sous la tutelle du ministre de la Transition écologique et solidaire*

La publication de cette étude en avril dernier intervient alors que la vitesse maximale de circulation sera précisément abaissée à 30 km/h partir du 30 août dans presque tout Paris. L'application des conclusions de cette étude, à savoir que les voitures allant à 30 km/h sont plus polluantes que celles à 50 km/h, est cependant remise en question pour les trajets en ville. «*Dans les trajets urbains, les automobilistes ne sont jamais à une vitesse moyenne. Ils accélèrent, décélèrent, s'arrêtent aux feux. Cette conclusion ne s'applique pas à ces trajets*», revendique Marie Cheron, responsable mobilité au sein de la fondation Nicolas Hulot.

Contacté par *Le Figaro*, Cerema a préféré ne pas se prononcer sur la pertinence de ses conclusions pour la ville. En 2013, l'établissement public publiait cependant que : « *ces courbes sont inadaptées pour évaluer l'impact des zones 30. En effet, l'installation d'une zone 30 ne présuppose pas que la vitesse moyenne pratiquée avant était de l'ordre de 50 km/h (vitesse de*

pointe que l'on n'atteint que lorsque l'écoulement du trafic est fluide et qu'il existe une section suffisamment longue, sans virage, sans dispositif ralentisseur et sans carrefour, les intersections étant les éléments qui rythment le parcours des véhicules). »

Priorité à la sécurité routière et à la réduction de la pollution sonore

Pour Fatoumata Koné, présidente de l'Agence parisienne du climat, qui soutient la mesure prise par la Ville de Paris, ce constat ne change rien. *« L'étude du Cerma porte sur les vitesses moyennes. Hors en ville notamment à Paris, on passe son temps à accélérer puis à freiner. La baisse de la vitesse à Paris n'est pas mise en place pour des questions de lutte contre la pollution de l'air mais pour répondre à des enjeux de sécurité routière tels que réduire les accidents et protéger les piétons ainsi que répondre aux enjeux de pollution sonore »*, affirme-t-elle. Le guide Ademe pour l'élaboration des Plans de Prévention du bruit dans l'environnement constate en effet une réduction du bruit de l'ordre de 3 décibels lorsqu'une voiture roule à 30 km/h au lieu de 50.

Le passage à cette nouvelle vitesse maximale de circulation devrait également, selon elle, diminuer le nombre de voitures circulant dans la ville. *« Il y aura un report de modalité de la voiture vers le vélo ou les transports en commun, ce qui permettra de compenser la pollution supplémentaire des voitures allant à 30 km/h »*, revendique Fatoumata Koné. Aucune modélisation chiffrée sur ce potentiel transfert n'a pour le moment été dévoilée pour Paris.

À Grenoble, première grande ville de France à être passée à 30km/h dès 2016, l'établissement Cerema a pointé une diminution des trafics motorisés entre 2016 et 2018 (-9% de véhicules légers et - 20% de poids lourds). À voir combien d'automobilistes parisiens choisiront d'abandonner leurs voitures pour ne pas devoir se déplacer à cette nouvelle vitesse...